

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 MARS 2018 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Lise Coupal, DG adjointe et sec.-trés. adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-03-83

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit,

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 5 février 2018;
- 2.2 Séance extraordinaire du 19 février 2018;
- 2.3 Séance extraordinaire du 23 février 2018;
- 2.4 Séance extraordinaire du 27 février 2018;

3. Pétitions

Aucune

4. Correspondances

- 4.1 Demande de don de l’Accueil Notre Dame inc;
- 4.2 Résolution d’adoption d’un projet de règlement d’amendement au plan d’urbanisme de la municipalité de Bolton-Est;
- 4.3 Réponse du comité d’aménagement de la MRC à la résolution du 5 septembre 2017 -demande de modification de l’affectation périmètre urbain pour le secteur du lac Stukely;
- 4.4 Demande de l’Association d’Orford-sur-le-lac concernant la cueillette des déchets en période estivale;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Adhésion à Carrefour action municipale et famille;
- 5.3 Résolution du conseil approuvant la liste des immeubles faisant l’objet de la vente pour non-paiement de taxes et délégrant le maire, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou son substitut afin d’y représenter les intérêts de la Municipalité;
- 5.4 Dépôt des formulaires DGE-1038;

5.5 Location d'un système numérique de traitement du courrier IN-360;

6. Administration financière

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2018;

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2018;

6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2018;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

7.1 Signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Stukely-Sud;

7.2 Autorisation des dépenses pour le *Festi-Village 2018*;

7.3 Autorisation des dépenses pour les Fées de Noël 2018;

7.4 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog;

7.5 Autorisation de passage au Défi Challenge Québec 800;2

7.6 Concert Orford sur la Route;

7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 21 février 2018;

7.8 Budget pour acquisition d'équipement de soccer;

7.9 Rendez-vous québécois du loisir rural;

8. Sécurité publique

8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 23 février 2018;

8.2 Agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie;

9. Travaux publics

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 20 février 2018;

9.2 Autorisation de formation pour le directeur des travaux publics;

9.3 Autorisation de dépense pour la réhabilitation de la surface de jeux du parc pour enfants situé au Parc des sports;

9.4 Levé de terrain d'un tronçon de la route 112;

9.5 Description technique du chemin des Castors et d'une partie de la rue Martin;

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 février 2018;

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2018;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 18 janvier 2018;

11.2 Attestation de conformité des dossiers présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

12. Demandes de dérogation mineure

Aucune

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

13.1 Demande pour l'agrandissement d'une fenêtre au 166 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 860 (R-9 – Lac Stukely et d'Argent);

13.2 Demande de changement de revêtement extérieur sur une maison neuve située au 26 chemin George-Bonnallie, lot 6 151 928 (V-3 – Corridor);

13.3 Demande pour la construction d'un toit au-dessus d'un patio et remplacement d'une porte patio par deux (2) fenêtres au 26 chemin d'Orford-sur-le-lac, lot 5 796 920 (V-3 – Corridor);

13.4 Modification de la résolution 2018-01-28 visant l'approbation d'une nouvelle construction sur le chemin George-Bonnallie (zone RUR-8 – PIIA Montagne);

14. Rapport sur l'émission des permis

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-05 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-06 amendant le règlement de construction 2013-06;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2018-04 remplaçant le règlement 2010-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la municipalité d'Eastman;
- 16.2 Adoption du règlement 2018-02 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 5 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-84

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 19 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-85

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 23 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-86

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment

été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Séance extraordinaire du 27 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-87

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 février 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande de don de l'Accueil Notre Dame inc.

Le conseil prend acte.

4.2 Résolution d'adoption d'un projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme de la municipalité de Bolton-Est;

Le conseil prend acte.

4.3 Réponse du comité d'aménagement de la MRC à la résolution du 5 septembre 2017 -demande de modification de l'affectation périmètre urbain pour le secteur du lac Stukely;

Le conseil prend acte.

4.4 Demande de l'Association d'Orford-sur-le-lac concernant la cueillette des déchets en période estivale;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la rencontre avec la Sûreté du Québec concernant le nouveau poste de Magog, une présentation de ski-golf Mont-Orford, plantes envahissantes sur la MRC, la persévérance scolaire et la ristourne de la SQ.

5.2 Adhésion à Carrefour action municipale et famille;

RÉSOLUTION 2017-03-88

Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault

appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la municipalité adhère à Carrefour action municipale et famille, au coût de 76,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution du conseil approuvant la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes et déléguant le maire, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou son substitut afin d'y représenter les intérêts de la Municipalité;

RÉSOLUTION 2018-03-89

ATTENDU QUE la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 14 juin 2018;

ATTENDU QUE la liste des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes doit être approuvée par le conseil conformément à l'article 1022 du code municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de solliciter la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les taxes dues pour 2015 à 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accepte la liste ci-dessous des immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes pour les taxes dues pour 2015 à 2018;

PROPRIÉTAIRES	LOT	TAXES DUES EN DATE DU 14 JUIN 2018				INTÉRÊTS 2018-06-14	TOTAL
		2015	2016	2017	2018		
Beuregard, Paul-Aimé	4 380 698		159,47 \$	174,60 \$	179,90 \$	91,98 \$	605,95 \$
Chagnon, Charles	4 499 708		81,14 \$	96,26 \$	101,56 \$	48,53 \$	327,49 \$
Guimond, Jacques	4 499 728		82,90 \$	98,04 \$	103,33 \$	49,51 \$	333,78 \$
Mont Bonplaisir inc	2 457 862		142,73 \$	92,14 \$	97,44 \$	68,38 \$	400,69 \$
9020-8794 Québec inc	2 236 595		102,32 \$	117,46 \$	122,76 \$	60,28 \$	402,82 \$
A/S Maurice M. Bernard							
Bastien Couturier, Florette	4 380 123		80,55 \$	95,68 \$	100,98 \$	48,20 \$	325,41 \$
Milot Jean-Gaston							
Bell, Cynthia Ellene	2 236 139		140,65 \$	322,45 \$	163,87 \$	89,28 \$	716,25 \$
Bowes, David C.	2 237 439		270,36 \$	302,41 \$	153,86 \$	138,45 \$	865,08 \$
Caron, Jean-Francois	2 236 154		2 411,47 \$	2 439,04 \$	1 153,89 \$	1 102,38 \$	7 106,78 \$
Chiocchi, Alain	5 878 949		1 197,80 \$	1 344,86 \$	615,58 \$	563,66 \$	3 721,90 \$
Gaudet, Micheline							
Domaine d'Estrie Eastman inc	2 239 128		90,54 \$	105,69 \$	110,98 \$	53,75 \$	360,96 \$
A/S Annette St-Laurent adj 06-91							
Domaine d'Estrie Eastman inc	2 239 126		95,27 \$	110,39 \$	115,69 \$	56,36 \$	377,71 \$
A/S Annette St-Laurent adj 06-91							
Domaine d'Estrie Eastman inc	2 239 129		269,02 \$	284,16 \$	289,45 \$	152,76 \$	995,39 \$
A/S Annette St-Laurent adj 06-91							
Gariepy, Michel	4 380 597	0,10 \$	512,41 \$	525,05 \$	261,30 \$	235,60 \$	1 534,46 \$
	4 380 230						
	4 380 193						
	4 380 037						
Hébert, Marie-Claude	4 538 253		74,65 \$	89,77 \$	95,07 \$	44,22 \$	303,71 \$
Lapointe, Louis-Eugène	4 499 721		74,65 \$	89,77 \$	95,07 \$	44,92 \$	304,41 \$
Les Placements Prévert Itée	2 457 575		486,96 \$	502,08 \$	253,70 \$	194,31 \$	1 437,05 \$
A/S Carole Oligny adj. 2012							
Nadeau, Francois	2 236 239		131,78 \$	146,93 \$	152,21 \$	76,63 \$	507,55 \$
Lalancette, Denis							
Couturier, Alain							
Resonance Québec inc	2 236 133		1 225,16 \$	482,06 \$	298,28 \$	447,88 \$	2 453,38 \$
A/S Carl-Francois Durocher-Milani							
Sauvé, Claude	2 236 140	2,28	128,84 \$	143,97 \$	149,27 \$	75,95 \$	500,31 \$
Sauvé, Claude	2 236 252	2,39	137,09 \$	152,22 \$	157,52 \$	80,59 \$	529,81 \$
Verekos, Stergios	4 345 004		2 400,55 \$	3 215,49 \$	1 574,75 \$	1 193,34 \$	8 384,13 \$
Verekos, Catia Catherine							

QUE le conseil sollicite la MRC de Memphrémagog pour qu'elle procède à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes de la Municipalité d'Eastman pour les taxes dues pour 2015 à 2018;

QUE le taux d'intérêt exigible sur les soldes de taxes impayées est de 15% annuellement tel que fixé dans les règlements d'imposition de taxes municipales pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018;

QUE le conseil autorise le maire, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou son substitut, à enchérir, jusqu'à concurrence d'un montant suffisant pour payer le montant dû des taxes municipales ou scolaires, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ou scolaires, et à acquérir les immeubles qui seront alors mis en vente, lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 14 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dépôt des formulaires DGE-1038;

La directrice générale adjointe dépose officiellement les formulaires DGE-1038 des candidats suivants : Carol Boivin, Heidi Fortin, Louise Gannon, Alain Laramée, Yvon Laramée, Daniel Lavoie, Charlotte Paré, Noémie Perreault, Yves Racicot, Maurice Séguin et Michel D. Soucisse.

5.6 Location d'un système numérique de traitement du courrier IN-360;

RÉSOLUTION 2017-03-90

ATTENDU la fin de la période de location du système postal actuel;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise la signature d'une entente de location pour un système numérique de traitement du courrier IN-360, pour une durée de soixante (60) mois, au montant de 56,95 \$ / mois plus 4,50 \$ / mois pour les frais de transfert des données électroniques, plus les taxes applicables, auprès de la compagnie Neopost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-91

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 28 février 2018 au montant de 170 791,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-92

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 février 2018 et ce, pour un montant de 116 674,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-93

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 février 2018 et ce, pour un montant de 57 567,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Stukely-Sud;

RÉSOLUTION 2018-03-94

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte de signer une entente intermunicipale avec la municipalité de Stukely-Sud, pour une période de trois (3) ans, selon les modalités de l'entente « no 3 », au coût annuel de 2 000 \$, pour un total de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation des dépenses pour le Festi-Village 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-95

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour le Festi-Village qui se tiendra les 20, 21 et 22 juillet 2018, pour un montant maximal de 9 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation des dépenses pour les Fêtes de Noël 2018;

RÉSOLUTION 2018-03-96

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise les dépenses pour *Les Féeries de Noël* qui se tiendront les 8 décembre 2018, pour un montant maximal de 9 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog;

RÉSOLUTION 2018-03-97

ATTENDU les résolutions 2015-02-63 et 2016-06-214 relativement à la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Magog;

**Il est proposé par le conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le remboursement de 212,40 \$ à un résident de la municipalité, représentant 60% de la surtaxe pour deux inscriptions à l'activité « soccer » pour la saison été 2017 offerte par la Ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation de passage au Défi Challenge Québec 800;

RÉSOLUTION 2018-03-98

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le passage des cyclistes dans le cadre du Défi Challenge Québec 800 sur les chemins des Diligences et d'Orford-sur-le-lac et la rue Principale (route 112), le jeudi 17 mai 2018, entre 16h00 et 18h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Concert Orford sur la Route;

RÉSOLUTION 2018-03-99

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le versement de 1 250 \$ pour soutenir les Concerts Orford sur la Route pour l'année 2018;

ET QUE la municipalité réserve le vendredi 20 juillet 2018 comme date de concert à l'église St-Édouard à Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 21 février 2018;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 février 2018.

7.8 Budget pour acquisition d'équipement de soccer;

RÉSOLUTION 2018-03-100

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise Mélanie Savoie, coordonnatrice en loisirs et développement touristique, à acheter de l'équipement et des chandails pour le soccer selon le montant prévu au budget soit 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Rendez-vous québécois du loisir rural;

RÉSOLUTION 2018-03-101

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à assister au « Rendez-vous québécois du loisir rural » qui se tiendra du 2 au 4 mai 2018 à Venise-en-Québec, au montant de 110,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à ces formations sont à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 23 février 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 23 février 2018.

8.2 Agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie;

RÉSOLUTION 2018-03-102

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise une dépense de 4 597,54 \$ plus les taxes applicables pour l'agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie, selon la soumission de Gilles Brouillette entrepreneur spécialisé et général, datée du 17 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 20 février 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 février 2018.

9.2 Autorisation de formation pour le directeur des travaux publics;

RÉSOLUTION 2018-03-103

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise M. Alexis L'Heureux-Riel à assister à la formation sur les compteurs d'eau donnée à Oka, du 3 au 5 avril 2018, au montant de 995 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation de dépense pour la réhabilitation de la surface de jeux du parc pour enfants situé au Parc des sports;

RÉSOLUTION 2018-03-104

ATTENDU QUE la surface de jeux du parc pour enfants, actuellement composée de sable, exige beaucoup d'entretien de la part de employés des travaux publics;

ATTENDU QUE l'état actuel de la surface satisfait difficilement les normes en matière de sécurité pour ce type d'installation;

ATTENDU QUE l'emploi de fibre à jeux certifiée représente la solution la plus sécuritaire et facile d'entretien;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables pour le retrait et la disposition des matériaux en place et pour l'achat et la livraison de fibre à jeux certifiée auprès de la compagnie *Jambette*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Levé de terrain d'un tronçon de la route 112;

RÉSOLUTION 2018-03-105

ATTENDU QUE dans le cadre de la subvention de la TECQ 2014-2018, la municipalité procédera à la relocalisation du service d'eau potable en bordure d'un tronçon de la route 112;

ATTENDU QU'un levé de terrain doit être fait au préalable;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le mandat d'arpentage soit donné à Maryse Phaneuf arpenteur-géomètre au coût de 4 998,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Description technique du chemin des Castors et d'une partie de la rue Martin;

RÉSOLUTION 2018-03-106

ATTENDU QUE la municipalité désire se réapproprier le chemin des Castors et une partie de la rue Martin;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le mandat pour la description technique du chemin des Castors et d'une partie de la rue Martin soit donné à l'étude de Jacques Blanchard arpenteur-géomètre, au coût de 1 770,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 20 février 2018;

Mme Noémie Perreault, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 20 février 2018.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2018;

Le conseil prend acte.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 18 janvier 2018 ;

Le Conseil prend acte.

11.2 Attestation de conformité des dossiers présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

RÉSOLUTION 2018-03-107

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QU'une attestation de conformité des dossiers soit signée par l'urbaniste avant la présentation des documents au CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour l'agrandissement d'une fenêtre au 166 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 860 (R-9 – Lac Stukely et d'Argent);

13.2 Demande de changement de revêtement extérieur sur une maison neuve située au 26 chemin George-Bonnallie, lot 6 151 928 (V-3 – Corridor);

RÉSOLUTION 2018-03-108

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 février 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande pour la construction d'un toit au-dessus d'un patio et remplacement d'une porte patio par deux (2) fenêtres au 26 chemin d'Orford-sur-le-lac, lot 5 796 920 (V-3 – Corridor);

RÉSOLUTION 2018-03-109

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas déposé tous les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA tel que présenté;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 février 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité refuse la demande d'approbation au règlement PIIA dans son état actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Modification de la résolution 2018-01-28 visant l'approbation d'une nouvelle construction sur le chemin George-Bonnallie (zone RUR-8 – PIIA Montagne);

RÉSOLUTION 2018-03-110

ATTENDU la résolution 2018-01-28 acceptant la demande d'approbation au règlement PIIA pour la construction d'une résidence de 13,11 mètres par 9,75 mètre avec un garage attaché de 7,32 mètres par 6,10 mètres sur le chemin George-Bonnallie (RUR-8 Montagne);

ATTENDU QUE le requérant désire modifier l'orientation du bâtiment principal sans aucune modification aux marges de recul avant et latérale gauche, à l'installation septique projetée, au puits, au chemin d'accès et à l'aire de déboisement;

ATTENDU QUE le requérant a fourni, en date du 26 février, un nouveau certificat d'implantation;

ATTENDU QUE l'ensemble des caractéristiques du dossier respecte les dispositions réglementaires de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte la nouvelle implantation du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-05 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

M. Patrick McDonald donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter l'obligation d'un certificat d'autorisation pour la réfection, l'élargissement ou l'amélioration d'un chemin privé et les documents requis.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-06 amendant le règlement de construction 2013-06;

M. Patrick McDonald donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'harmoniser les dispositions de l'article 4 dudit règlement avec les dispositions du règlement de permis et certificats concernant l'aménagement des rues.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2018-04 remplaçant le règlement 2010-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2018-03-111

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le règlement 2018-04 remplaçant le règlement 2010-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la municipalité d'Eastman soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

18 personnes sont présentes.

Quelques questions concernant le myriophylle à épi, le rehaussement du barrage du lac Stukely, le lavage de bateaux, les avis de motion passés, le ruisseau sans nom lac d'Argent, la vente pour taxes.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-03-112

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Lise Coupal
DG adjointe et sec.-trés.adjointe

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».